

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
30 Juin 2017**

**OBJET** : Passation d'un bail de location dans l'immeuble "Carré Saumaty", 2 Allée Sacoman à Marseille (13016) pour la MDST de l'Estaque

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la location de locaux à usage de bureaux d'une superficie de 1 206 m<sup>2</sup>, de 32 places de parking en sous-sol et 8 places extérieures pour la MDST de l'Estaque dans le « Carré Saumaty », 2 Allée Sacoman à Marseille (13016) moyennant un loyer annuel de 281 000 € HT, soit 337 200 € TTC, et des charges provisionnelles à hauteur de 42 000 €/an ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le contrat de bail correspondant ainsi que tous actes ou avenants ultérieurs s'y rapportant.

La dépense correspondant au loyer d'un montant de 337 200 € TTC et aux charges d'un montant de 42 000 € sera imputée sur le chapitre 011 du budget Départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée